

- Société :** Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard, Route du Pont du Gard 30210 Vers-Pont-du-Gard
tel : 04 66 37 50 21 E-mail : domnine-reynert@pontdugard.fr
- Responsables :** Président : William Dumas, Député du Gard, Vice-président du Conseil Général du Gard, Directeur : Bernard Pouverel, ESCP
- Présentateur :** **Bernard Pouverel**
- Organismes décisionnaires :** Conseil Général du Gard, Etat, Union Européenne, Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, fondation EDF
- Propriétaire du site :** Conseil Général du Gard, communes de Castillon-du-Gard, Remoulins et Vers-Pont-du-Gard
- Description de l'opération :** En 1992, le Conseil général du Gard, suite au classement du Pont du Gard au patrimoine mondial par l'UNESCO en 1985, engage une opération de réhabilitation et de protection de ce site fréquenté par plus de 1 million de visiteurs par an. L'opération se réalise à partir de 1998/99 : aménagement de 2 aires de stationnement (1400 places), construction des bâtiments d'accueil rive gauche (10.000 m²) et rive droite (1.400 m²), zone de vie (bâtiments, infrastructures) et zone de découverte (promenade et randonnée)
2000 : 3 activités scénographiques , création de la Promenade (800m) et de mobiliers extérieurs, traitement paysager, mise en lumière , réhabilitation de l'hôtel du Pont du Gard
2001 : 2 activités muséographiques ; 2002 ; parcours muséographique extérieur : "MEMOIRES DE GARRIGUE"
2003 : mur de protection de la rive droite (suite aux crues 2002)
- Equipe pluridisciplinaire :** **Architecte :** Jean-Paul Viguiier SA **Paysagiste :** Laure Quoniam **Mobilier extérieur :** Maarten Van Severen, Designer - Gilles Cusy, architecte **Etudes techniques flux :** Philippe Casanova, ATN **Mise en lumière :** James Turrell, conception - Gilles Cusy, architecte **Conseil architectural de l'Etat :** Michel Brodowitch, AUCE **Conseil scientifique :** Jean-Luc Fiches, archéologue directeur de recherche au CNRS **Commissariat général :** Martine Thomas-Bourgneuf et Christian Cazin **Musée :** Lydia Elhadad, chef de projet - Christian Leconte et Geneviève Noirot, architectes **Ludo :** Christine Lavaud-Duclos, chef de projet - Marie-Laure Mehl, architecte **Mémoires de Garrigue :** Véronique Mure, Auteur - Raymond Sarti, scénographe - Philippe Deliau, paysagiste **Médiathèque :** Brigitte Dujardin, chef de projet - Alessandro Ménasé, architecte

UN VIADUC DANS UN PARC, Vers-Pont du Gard (30)



Qualité architecturale :

- Les deux bâtiments situés à l'entrée rive gauche (5) et rive droite (6) en **non-covisibilité** (cercle r=500m) totale avec le monument dans une "architecture silencieuse".
- La promenade (3), sur l'emplacement de l'ancienne route, est traitée en matériaux de sables et graviers stabilisés. Le mobilier extérieur en matériaux naturels, ne fait pas obstacle à la vision du viaduc et des vestiges (4).
- La digue, anti-crue centennale (2), traitée en pierres crée une promenade en **belvédère**.
- La **mise en lumière (plan lumière)** du monument participe au spectacle nocturne et donne un autre regard sur le paysage du viaduc et de la nature qui l'entoure.

Qualité de vie sociale :

- Le public est librement accueilli toute l'année avec un stationnement payant (carte d'abonnement annuelle de 8 Euros ; 5000 abonnés).
- Le site est fréquenté par toutes les nationalités (7 langues d'accueil).
- Le site est **accessible aux handicapés**. Le sol de la rive gauche a la particularité d'avoir été aplani.
- Les espaces de loisirs (promenade, baignage, pique-nique, visite guidée), les espaces de découverte (musées, scénographie, médiathèque), ainsi que les services publics (toilettes, change-bébé, baignade surveillée, infrastructures) sont **gratuits**. Des manifestations gratuites sont également organisées tout au long de l'année.

Respect de l'environnement :

- Les zones de loisir et les zones de découverte sont **dédiées aux piétons**.
- L'entretien du site est effectué au moyen de **véhicules électriques** (silencieux).
- Un **plan de sécurité incendie** (garrigue, forêt) protège la forêt de l'accès au public.